

Prénom + Nom

Adresse

...

Bruxelles, le .../.../2024

Mme Claire Vandevivere, bourgmestre
Mme, MM. Jennifer Gesquière, Bernard Van Nuffel,
Mounir Laarissi, échevin.e.s

Maison communale de Jette
Chaussée de Wemmel 100
1090 JETTE
cvandevivere@jette.brussels ;
bvannuffel@jette.brussels ;
mkaarissi@jette.brussels ;
jgesquiere@jette.brussels ;

Copie à: info@wearenature.brussels

Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Monsieur, les échevin.e.s,

Concerne : Notre campagne communale - demande de moratoire sur la construction des sites non bâtis > 0.5 ha

Je vous écris en tant qu'habitant de la commune de Jette pour vous faire part de mon inquiétude face aux ~~changements~~ bouleversements climatiques, et pour vous demander de vous saisir de vos compétences pour agir concrètement en vue de nous garantir des conditions de vie décente pour l'avenir, proche comme lointain.

Comme vous le savez sans aucun doute, il est aujourd'hui certain que nous dépasserons l'élévation de la température mondiale 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, malgré l'objectif de l'Accord de Paris fixé en 2015 ; et même très probablement la barre des 2° C.

Le Comité d'experts bruxellois pour le climat désigné par la Région relève que nous nous dirigeons vers le scénario RCP8.5 de modélisation du GIEC, le scénario le plus pessimiste qui prévoit une augmentation de la température de 4,5° C à l'échéance 2100, soit à une échéance que les enfants qui ont dix ans aujourd'hui pourront connaître !

Nous savons également que l'augmentation des températures est décuplée dans les villes. Ainsi, les experts bruxellois pour le climat rapportent que si en 2021 la température moyenne mondiale était d'environ 1,1° C supérieure à la température de l'ère préindustrielle, elle l'était d'environ 2° C à Uccle. Ils expliquent également que dans la Région bruxelloise, en raison du phénomène d'îlot de chaleur, la température peut être jusqu'à 8° C plus élevée que celle de l'environnement rural à proximité (Comité d'experts climat bruxellois, Rapport préliminaire 2023, p. 14 et 15-16).

Les événements météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes et les épisodes de sécheresse s'aggravent, tant en nombre qu'en durée et en intensité. Simultanément, nous devons nous adapter dans un monde dans lequel la biodiversité continue de se réduire à un rythme tel que les scientifiques estiment que nous faisons face à la 6ème extinction des espèces. Cela affectera fortement la résilience des écosystèmes qui soutiennent toutes nos fonctions et qui sont essentiels à la vie humaine, même en ville.

Outre les effets des ~~changements~~ bouleversements climatiques, il faudra également, dans un avenir plus proche que nous le pensons, revoir nos modes de déplacements, d'approvisionnement et de chauffage/climatisation, et ce en raison de la raréfaction des énergies dont nos sociétés sont dépendantes.

Chacune de ces crises intriquées ont et vont avoir des effets significatifs sur nos vies. Mais nous ne sommes pas tous égaux face à l'environnement: les inégalités environnementales sont élevées à Bruxelles (Comité d'experts climat bruxellois, Rapport préliminaire 2023, pp. 59 et 66-68). Les plus vulnérables d'entre nous, qui bénéficient le moins d'un environnement sain, sont plus fréquemment et plus durement touchés par les risques naturels et disposent de moins de ressources pour pouvoir s'y adapter, alors même que ces risques renforcent les vulnérabilités. Les inégalités se cumulent et se renforcent, et sauf à mettre sur pied une politique particulièrement volontariste, le changement climatique va approfondir ces injustices.

Face à cela nous pouvons faire le pari de l'avènement hypothétique de technologies révolutionnaires dont les prémisses sont à ce stade inconnues ou, sans attendre, mobiliser dès aujourd'hui les meilleures solutions disponibles et à moindre coût : la nature.

C'est à ce propos que j'en appelle à vous !

Comme vous le savez, en décembre 2021, le Gouvernement régional a décidé de modifier le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), notamment pour intégrer les objectifs de développement durable définis, le 12 juillet 2018 déjà, dans le Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

Il est aujourd'hui évident que les objectifs de développement durable que le Gouvernement s'était fixés à l'époque ne sont plus à la hauteur des enjeux actuels, et qu'il est impératif de prendre le temps – pour en gagner ensuite – d'une réflexion approfondie sur les bouleversements climatiques et de perte de biodiversité à l'échelle régionale, d'identifier des objectifs clairs d'adaptation, et d'intégrer les mesures aptes à les réaliser dans le projet de PRAS avant de soumettre ce projet à l'adhésion des citoyens par l'enquête publique.

Afin d'assurer la pleine effectivité de ce processus essentiel à notre avenir, il est impératif de préserver dès à présent tous les espaces non bâtis qui pourraient être utilisés pour d'autres fonctions que la construction (puits de carbone, lutte contre les îlots de chaleur, gestion de l'eau, agriculture urbaine, maintien de la biodiversité, élément de santé publique, etc.), jusqu'à ce que la nouvelle définition de l'aménagement de notre territoire soit décidée.

Toute urbanisation hâtive de ces sites – sans attendre l'adoption d'un nouveau PRAS – réduit notre capacité à redéfinir la ville et à repenser la manière de l'habiter.

C'est dans ce but que WE ARE NATURE.Brussels et un millier de citoyens introduisent une action climatique en vue d'obtenir la condamnation de la Région à respecter un moratoire sur la construction des sites de plus de 0,5 ha¹ jusqu'à l'adoption d'un PRAS climatique (en lui enjoignant de ne pas statuer sur les demandes de permis concernant ces sites ou de suspendre les permis délivrés par les communes).

Je soutiens pleinement ces citoyens qui agissent dans ce nouveau contentieux climatique.

La responsabilité de nous préparer un avenir désirable malgré les difficultés qui s'annoncent n'incombe pas exclusivement au Gouvernement régional : en tant que membre du collège communal, vous avez également le devoir d'assurer le développement durable de notre territoire.

Je vous prie donc, en tant que citoyen, en tant qu'électeur, de déclarer publiquement la nécessité de ce moratoire pour garantir la pleine effectivité du processus de révision du PRAS.

Je vous demande également de faire bon usage de vos compétences, de refuser les projets impliquant l'urbanisation de ces sites naturels, et de donner instruction à vos services de ne

¹ En Belgique, le règlement (UE) 2018/841 « relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions des terres et de la foresterie dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 » considère comme forêt, les sites de 0,5 ha et plus, plantés à 20% d'espèces de plus de 5 m de hauteur.

pas délivrer l'accusé de réception de dossier complet jusqu'à l'adoption officiel du PRAS climatique.

Je vous demande également, dans l'attente de l'adoption de ce PRAS climatique, de ne présenter aucun projet de PPAS au conseil communal concernant de tels sites.

Ces demandes entrent en parfaite cohérence avec la déclaration de votre commune « en état d'urgence climatique » et notamment son objectif de neutralité climatique en 2050, qu'il sera impossible d'atteindre si la nature continue d'être détruite sur le territoire communal.

Je suis convaincu.e que vous serez à la hauteur de ce qu'exigent les enjeux du siècle et que vous pourrez vous en prévaloir lors du prochain scrutin communal.

Cordialement,